ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31052

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à réduire la durée de préparation du dossier présentée au jury en veillant à l'accompagnement des candidats.

Texte de la réponse

La procédure de la validation des acquis de l'expérience (VAE) comprend plusieurs étapes : l'information préalable, la recevabilité administrative, la préparation du dossier soumis au jury avec un accompagnement éventuel, le passage devant le jury. L'accompagnement des candidats pendant la phase de préparation est déterminant pour la réussite de la démarche de VAE. C'est particulièrement le cas pour les publics de faible niveau de qualification pour lesquels le passage à l'écrit que nécessite la réalisation du dossier peut être un frein. Les démarches collectives de VAE, soutenues par certaines grandes entreprises, ont démontré l'importance de cet accompagnement. Parallèlement à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle, trois groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer, d'ici à la fin de l'année, des améliorations concrètes concernant l'orientation professionnelle, en lien avec la formation scolaire et universitaire, la VAE et la qualité de l'offre de formation. Les préconisations du rapport Besson sont étudiées actuellement par le groupe chargé du thème de la VAE.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31052
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité
Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138
Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11162